



Pension alimentaire renseignement

Par **sandvivi**, le **07/07/2011 à 12:45**

bonjour, j'aimerais savoir sur quoi se base le juge pour le montant de la pension alimentaire. ma compagne paye une pension de 250 euros pour un enfant avec un revenu mensuel de 1300 euros... elle le verse à son ex compagnon qui a un revenu de 1500 euros et sa compagne touche aussi un revenu (vu ses déclarations d'impôt)... vu le barème, elle devrait verser aux alentours de 113 euros.. ça fait 2 ans que le jugement a été prononcé et un autre jugement a lieu le mois prochain.. mais je voulais savoir sur quoi se basait le juge vu ces infos.. est-il possible aussi qu'elle demande expressément que la somme versée soit exclusivement pour les besoins du petit qu'en cas contraire une revalorisation doit être faite ou un remboursement? je demande ceci car à l'heure actuelle, non seulement elle verse une pension mais paye des fournitures scolaires, habits.... nous voyons arriver le petit avec des chaussures dans un état lamentable (ouverte ou trouée), des habits qui ne lui vont plus ou percés, sa trousse avec rien à l'intérieur...etc!!!... merci à vous!

Par **mimi493**, le **07/07/2011 à 13:32**

[citation]ma compagne paye une pension de 250 euros pour un enfant avec un revenu mensuel de 1300 euros... elle le verse à son ex compagnon qui a un revenu de 1500 euros et sa compagne touche aussi un revenu ([/citation] et vous, votre revenu ?

[citation]est-il possible aussi qu'elle demande expressément que la somme versée soit exclusivement pour les besoins du petit [/citation] c'est déjà le cas. Elever un enfant ce n'est pas seulement le nourrir, c'est du loyer en plus, de l'eau, de l'électricité, des produits ménagers etc. Aucun parent ne payant la pension alimentaire ne contribue à la moitié de ce que coûte un enfant.

[citation]qu'en cas contraire une revalorisation doit être faite ou un remboursement?[/citation] aucun remboursement si le jugement décide d'une baisse de

pensionrrnr[citation]non seulement elle verse une pension mais paye des fournitures scolaires, habits.... nous voyons arriver le petit avec des chaussures dans un état lamentable (ouverte ou trouée), des habits qui ne lui vont plus ou percés, sa trousse avec rien à l'intérieur...etc!!!. [/citation] Qu'elle le fasse constater par un huissier ou par des témoins dignes de confiance et impartiaux et qu'elle demande la résidence exclusive de l'enfant

Par **sandvivi**, le **07/07/2011 à 14:21**

merci de m'avoir répondu...effectivement elle a gardé les factures et a tout donné à son avocat ..rnmais pourquoi 250 euros? c'est ce que je me demande...rne ne rentre pas en compte, je suis avec elle que depuis quelques mois à peine et la cour a estimé que je ne rentrais pas en compte..rnnon est d'accord pour payer mais que ça aille pour le petit..

Par **Gardien**, le **07/07/2011 à 14:34**

250 € ça paraît beaucoup au vu des situations que vous décrivez, à moins qu'il y a 2 ans en arrière la situation eût été différente.rnrnPourquoi c'est le père qui en a la garde exclusive ? et pourquoi ne pas demander la garde du petit au vu de ce que vous écrivez ?

Par **sandvivi**, le **07/07/2011 à 14:45**

lors du jugement l'avocat n'était pas présent pour la défendre et du coup ils ont estimé qu'elle se désintéressait de l'enfant..rnnon ne demande pas encore la garde car on vit ds un studio , pas encore de chambre pour le petit..on en cherche une mais les prix!!! on a fait une demande de logement et on attend une réponse..

Par **mimi493**, le **07/07/2011 à 14:52**

[citation]je ne rentre pas en compte, je suis avec elle que depuis quelques mois à peine et la cour a estimé que je ne rentrais pas en compte.. [/citation] mais maintenant oui

Par **sandvivi**, le **07/07/2011 à 15:09**

j'ai donné tous mes papiers me concernant (impot, bulletin de salaire)..pas de soucis de ce côté..la Ca a estimé que je ne rentrais pas en compte vu que mon domicile n'est pas encore fixé...rnla compagne de son ex au vu de ses déclarations d'impôt touchent un revenu mais affirme lors des papiers qu'on a reçu les concernant qu'elle ne travaille pas et qu'elle touche peu d'allocation...rne trouve ces 250 euros abusif alors qu'ils gagnent tous les 2 de l'argent et en plus le loyer de leur appart est de 995 euros..

Par **mimi493**, le **07/07/2011** à **15:14**

Chaque parent doit contribuer et même si l'un des deux est millionnaire et l'autre smicard.rnEst-ce qu'elle prend l'enfant lors de DVH un WE/2 et la moitié des vacances scolaires ? Si non, la pension est plus élevée, c'est normal.rnrnUn enfant ça coute plus cher que 250 euros par mois, vous le verrez bien si un jour la mère veut la résidence exclusive de l'enfant

Par **sandvivi**, le **07/07/2011** à **15:17**

je suis d'accord pour payer mais on se rend bien compte que l'argent ne va pas pour l'enfant..on ne demande pas mieux de garder le petit et ainsi il aura tout ce qu'il aura besoin..rnmaintenant au vu des baremes c le double qu'elle paye et c ce que je voudrais comprendre..

Par **mimi493**, le **08/07/2011** à **01:31**

Prenez un avocat, faites les constats pour montrer les problèmes et demandez au juge de supprimer la PA afin que la mère achète les vêtements et affaires scolaires puisque le père ne le fait pas.

Par **sandvivi**, le **08/07/2011** à **12:35**

l'avocat a été pris..le jugement a lieu le mois prochain avec preuve d'achat des fournitures achetées .. on verra bien maintenant..rnmerci à tous de vos réponses!!!